

Monty, aux intérêts du Roi Stanislas, en faveur duquel on est persuadé qu'il y aura un parti considérable qui n'oubliera rien pour lui procurer le Trône vacant. Ce Prince a depuis été *incognito* à *Marly*, d'où il est retourné à sa résidence ordinaire de *Chambor*; & leurs Majestés sont aussi revenues à *Versailles* avec toute leur suite. On ne parle plus à présent à la Cour que de deux Camps qui pourront avoir lieu pendant l'Été, l'un sur la *Moselle* sous le Commandement du Comte de Belleisle, & l'autre sur la *Saone* sous les ordres du Duc du Levy.

IV. Ensuite d'un plein-pouvoir envoyé par le Pape au Vice-Légar d'*Avignon* pour traiter d'un accommodement avec le Marquis de Maillebois qui tenoit cette Place bloquée, comme on a vû ailleurs\*, le Roi a envoyé un pareil plein-pouvoir à ce Marquis; de sorte que le différend s'est terminé, & que les Troupes du Roi ont levé le Blocus, sans que les Habitans de la Ville leur eussent livré les Contrebandiers qui s'y étoient réfugiés dans les Eglises.

V. *Paris*. Quoique le Parlement de cette Capitale eut supprimé par un Arrêt, dont nous avons inséré la teneur dans nos Mémoires du mois passé, une Thèse qui fut soutenue en Sorbonne le 31. Decembre dernier par un Prêtre Licentié, cela n'a pas empêché que le 9. Fevrier dernier, un Bachelier de la même Faculté n'en soutint une autre sur les mêmes principes, qui fut également supprimée le lendemain, mais par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qu'on publia ici le même jour. Il défend à la Faculté de permettre à l'avenir de pareilles Thèses, avec ordre au Syndic d'y tenir la main, & d'avoir soin qu'on n'y infere rien qui puisse renouveler les disputes; Sa Majesté se réservant à Elle même de

prendre

\* Voyez pag. 184. & 185. du dernier Journal.